

<https://enseignants.se-unsa.org/Education-prioritaire-des-LP-une-compensation-fragile>



Éducation prioritaire des LP : une compensation fragile

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : lundi 6 décembre 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Après la sortie des lycées de l'éducation prioritaire en 2015, une clause de sauvegarde avait été mise en place. Arrivée à échéance le 31 août 2020, cette clause compensait notamment la perte de la prime de 1 156 Euros bruts annuels pour les enseignants et les CPE. Aujourd'hui, qu'en est-il effectivement ?

Une communication tardive et brouillonne

L'an dernier, suite à l'intervention des organisations syndicales pour défendre les intérêts des enseignants lésés par la perte de la prime ZEP, celle-ci avait fini par être compensée. Sous l'égide des académies, après des consignes assez floues du ministère, c'est sous forme d'IMP voire d'heures supplémentaires que la compensation avait été réalisée.

Une compensation... mais pas pour tous

En 2021-2022, les personnels des lycées professionnels percevront une IMP compensant l'extinction de la clause de sauvegarde. Tous ? non, certains en seront exclus.

En effet, les professeurs qui exercent dans des lycées labellisés CLA (Contrat local d'accompagnement) ne seront pas concernés. Cette labellisation expérimentale lancée l'an dernier ne concerne que trois académies : Lille, Marseille et Nantes.

En outre, les collègues arrivés dans les établissements ex-ZEP après la mise en place de la clause de sauvegarde ne percevront pas non plus l'indemnité.

Autrement dit, au sein d'un même lycée vont coexister des enseignants qui perçoivent cette IMP et d'autres qui ne peuvent y prétendre.

L'avis du SE-Unsa

Si la compensation de cette prime perdue est indispensable - quand bien même elle ne profite pas à tous - l'utilisation des IMP pour colmater les brèches n'est par contre ni juste, ni pérenne.

Les IMP, souvent décriées pour leur opacité, n'ont pas à être dévoyées pour masquer le manque de visibilité du ministère en matière d'éducation prioritaire.

À l'instar des CLA qui se construisent dans une grande confusion, cette décision marque le flou artistique de la politique de l'éducation prioritaire.

Pour le SE -Unsa, il est urgent d'aborder la refonte d'une carte des REP et REP+ dans laquelle les lycées professionnels trouveraient leur juste place.

La garantie des moyens pour les élèves et de la reconnaissance du travail des personnels ne peut se faire que dans un cadre lisible et juste.